

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1 ^{er} et 2 ^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations

Récépissés de déclaration d'Associations 14
Avis de perte de titres fonciers 14

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Tsévié, Kara, Lomé Kévé, Kpalimé, Soutouboua, Sokodé, Vogan et Dapaong.

Suivant réquisition n° 23197 déposée le 14-03-2002, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone carré, d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Goumou-Kopé et borné au nord

par Tevi AKLADE, au sud, à l'est et à l'ouest par la même propriété de KUEVI Ekve.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23198 déposée le 14-03-2002, M. WILSON Sewa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 08 ca, situé à Agbodrafo préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Alogavi et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété DEWOKOR à l'est par la propriété AGBODJAN Tèvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23358 déposée le 07 - 06 - 2002, Mlle AMES Bayi, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle d'une contenance totale de 4 a 42 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe

connu sous le nom d'Agoè-Nyivé et borné au nord par le lot N° 1631, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot N° 1629 et à l'ouest par le lot N° 1627.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par la voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23495 déposée le 21-08-2002, M. DZEFI Woavayi Yaovi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par Awussi Midawoé, au sud par la rue des Frères, à l'est par le TF: 6705 RT et à l'ouest par Sohey Assou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23551 déposée le 12-09-2002, M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJAVON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 72 a 01 ca, situé à Djablé, préfecture de Zio connu sous le nom de Djablé et borné au nord par la collectivité ADONSOU Gboglan, au sud par la collectivité ADONSOU Gboglan, à l'est, et à l'ouest par la même collectivité ADONSOU Gboglan.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux dames: NUNYAKPE Massan Hélène et NUNYAKPE Akouvi Charity et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24080 déposée le 07-07-2003, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 a 94 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Adoukoe et borné au nord par AMONI Agoto, au sud par ADABOU Nikue et à l'est par la propriété NIKUEGAN et à l'ouest par Kokou ZEOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24081 déposée le 07-07-2003, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 03 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Adoukoue et borné au nord par AMONI Agotoh, au sud par AMONI Nikué, à l'est par AMONI Nikué et à l'ouest par Nikué Nikuégan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24089 déposée le 09-07-2003, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 12 ca, situé à Aného Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Adoukoe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété NIKUE NIKUGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24109 déposée le 15-07-2003, M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJAVON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14, m au sud par le lot N° 1453, à l'est par le lot N° 1445 et à l'ouest par le lot N° 1443.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à M. NOULEKOU Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24154 déposée le 07-08-2003, Mlle ACOLATSE Essie, profession d'assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 10 ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue de 28 m au sud par le

demenbrement du lot N° 1160 B à l'est par le lot N° 1161 à l'ouest par le lot N° 1159.

Elle déclare que le dit immeuble appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24197 déposée le 26-08-2003, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 45 a 06 ca, situé à Anfoin, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Koliafo et borné au nord et à l'est par APEGBALO Mensanvi au sud par KOKO Kossi à l'ouest par LAWSON Tèvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24387 déposée le 03-12-2003, Mme Nayo N. NYAKU épouse de SOUZA, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue dénommée de 14 m au sud par le titre foncier n° 14 22 TT, à l'est par le lot N° 9 et à l'ouest par le lot N° 17.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24431 déposée le 22-12-2003, M. Garba ZOUBERON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à Agoènyive (Gbanvé), préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbanvé et borné au nord par une rue de 20 m au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété FIAGANH Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DODZRO Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24527 déposée le 30-01-2004, Mme Ayawovi Nimoiak Tabe DABITCHE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant

de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adakpamé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoè-Nyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot N° 115, à l'est par le lot N° 116 et 117 à l'ouest par le lot N° 112.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24528 déposée le 04-02-2004, M. Yao Edem DZONOUKOU, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 31 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Koto connu sous le nom de Lom-Nava 2 et borné au nord par propriété Arnod NYAWUVE, au sud par le boulevard circulaire, à l'est par la propriété YERIMA et l'Eglise Brotherwood et à l'ouest par le lot N° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24546 déposée le 05-02-2004, M. TCHONDA Lébélaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Tomdè site 1, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot N° 275, au sud par le lot N° 271, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot N° 273.

Il déclare que le dit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24547 déposée le 06-02-2004, M. TCHONDA Lébélaki, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 23 ca, situé à Bohou, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Pamda et borné au nord par une route existante de 14, m au sud par la collectivité TOI Gnalo, à l'est par la route nationale N° 1 et à l'ouest par les collectivités TCHEDIE et TOI Gnalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24589 déposée le 17 -02-2004, Mme DOE-BRUCE Dédé, représentée par DOE-BRUCE Louvette, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 99 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par un lot non identifié, au sud par la rue de la somme de 16 m, à l'est par le titre foncier 6360 RT et à l'ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DOE-BRUCE Dédé par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24593 déposée le 18 -02-2004, M. OKPARA Ndukwe, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao-Avéno-Batomé et borné au nord par le lot N° 85, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot N° 76 bis et à l'ouest par le lot N° 75.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24630 déposée le 25 -02-2004, Mme AYEVA Kadiira, épouse GNON, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé -Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avéno Batomé et borné au nord par le lot N° 448, au sud par le lot N° 446, à l'est par un 4 route en projet de 12 m et à l'ouest par le lot N° 443.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24631 déposée le 25 -02-2004, Mme SIMPARA Fanta, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 2 ca, situé à Alogavi-kopé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Alogavi-Kopé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité OLOGANVI et à l'est par les collectivités OLOGANVI et FONGNI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24632 déposée le 25 - 02 -2004, Mlle BATCHATI Yegna profession de sage femme, demeurant et domiciliée à Hahotoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 07 a 16 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au nord par le lot N° 97, au sud par une rue de 93, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par le lot N° 95.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24637 déposée le 27 - 02 -2004, Soeur LONGARETTI Elisabetta, profession de religieuse demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité italienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 50 a 01ca, situé à Tchébébé, préfecture de Sotouboua et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TCHARAFEI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient aux soeurs marianistes de Tchébébé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

✱ Suivant réquisition n° 24645 déposée le 01- 03 -2004, M^e NAGBANGOU Plindja Sosthène, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Hedzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot 121 A, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AMONY Kokovi Elemawussi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24646 déposée le 01- 03 -2004, M^e

DJOUA Tchapou Sina, profession de greffier en chef, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 5a 99 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot N° 397, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot 400.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24647 déposée le 01- 03 -2004, M° DJOUA Tchapou Sina, profession de greffier en chef, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 08 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots 255 et 264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24648 déposée le 01- 03-2004, M. TCHALAM Tcha Mézébaï, profession de surveillant de carrière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 53 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord, à l'ouest, à l'est par des rues non dénommées et au sud par la propriété ADJA Aklesso Paul.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24649 déposée le 01- 03-2004, M. TCHALAM Tcha Mézébaï, profession de surveillant de carrière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 1ha 58 a 47 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom d' Adjoguidji Kopé et borné au nord, par AWOUDOR Kossivi, au sud par ADJA Aklesso, à l'est par Assiléhou GANA et la collectivité GUIDI et à l'ouest par la propriété ANAGONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24650 déposée le 02 - 03 - 2004, M. GAVLO Yawo Gaméli, profession de Psycho-sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadzi et borné au nord par la collectivité ADJA Hékpoh, au sud et l'ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24651 déposée le 02 - 03 - 2004, M. ALADE Komi Mawulikplimi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 04 a 28 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par une rue existante de 14 m, au sud par la collectivité YEMA Pita, à l'est par la collectivité FOUMEY Komlanvi et à l'ouest par une rue existant de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24652 déposée le 02 - 03 - 2004, M. ALADE Komi Mawulikplimi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 21 a 40 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par une rue existante de 12 m, au sud par une existante, à l'est par la collectivité Migbodji K. Nyadanu et à l'ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24653 déposée le 31 - 03 - 2004, M. METONNOU Yéto Dovi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot 114, à l'est par le lot 113B et à l'ouest par le lot 111.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24655 déposée le 04 - 03 - 2004, M. AVOGBEDO Koffi, profession de technicien biomédical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par le lot 286 au sud par le lot 284, à l'est par le lot 287 et à l'ouest par le boulevard du 30 Août.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24656 déposée le 04 - 03 - 2004, M. TCHEKPI Kossi Tchao, profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est par MLAGANI Koffi et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24657 déposée le 04 - 03 - 2004, M. BAKA Kissem, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 35 a 15 ca, situé à Pya, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pya Akeï et borné au nord, par une rue existante, au sud, par une rue en projet de 14 m, à l'est par une rue existante de 20 m et à l'ouest par les propriétés BALI Agbé et MOUZOU Katanga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24660 déposée le 05 - 03 - 2004, M. ASSIONGBON Kuéssan Kué-Zoun, profession d'Ingénieur Hydrolicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 45 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Ségbé et borné au nord par AGOH Aménakpo, au sud par LATEH Adablisso, à l'est par AGOH Koffi et à l'ouest par Sossou Togan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24661 déposée le 08 - 03 - 2004, M. AMADOU Issoufou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 10 a 92 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Haoussa Zongo et borné au nord et à l'est par la propriété ANTHONY, au sud par une rue de 16 m et à l'ouest par une ligne de haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24662 déposée le 08 - 03 - 2004, Mme THOMEDE-ADJOMEY Marie Antoinette Alougba née GBEDEY, profession de technicienne supérieure de laboratoire, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 31 ca, situé à Agbavi, préfecture des Lacs, et borné au nord par les héritiers Gbadey Robert, au sud par la collectivité LANKTOZON, à l'est par les héritiers GBADEY Robert et à l'ouest par les héritiers GBADEY Robert.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24663 déposée le 08 - 03 - 2004, Mme THOMEDEY-ADJOMEY Marie Antoinette Alougba née

GBEDEY, profession de technicienne supérieure de laboratoire, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 64 ca, situé à Agbavi, préfecture des Lacs, et borné au nord par la route nationale N° 2 Lomé-Aného, au sud par la collectivité LANKTOZON, à l'est par les héritiers GBADEY Robert et à l'ouest par M. AFANTCHAO Vivoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24664 déposée le 08-03-2004, Mme PEKA Nimah, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé Dingble, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingble et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m au sud par le lot N° 777 - A, à l'est par le lot N° 780 - B et une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots N° 778 et 779.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24665 déposée le 08-03-2004, M. SOSSA Djomatin, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 56 a 73 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Atidjin et borné au nord par la collectivité AZIADO, au sud par la route nationale Lomé-Kpalimé, à l'est par la route menant à l'Ecole d'Atidjin et à l'ouest par la collectivité AGBASSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24666 déposée le 09-03-2004, M. MAGNON Somabé Kossi, profession de consultant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 71a 75ca, situé à Lomé

Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Holo Avla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24667 déposée le 09-03-2004, M. MAGNON Somabé Kossi, profession de consultant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 49ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord et au sud par la propriété Azialé Kossi, à l'est par la propriété Azialé Agouda et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24668 déposée le 09-03-2004, M. MAZIUL Adolf Dieter et Mme MAZIUL Dédé Dédégan, née KOUSSAWO, profession de technicien en Brasserie et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalités allemande et togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 99ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité APALOO et à l'ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24672 déposée le 10-03-2004, M. MENSAH Eddyssé Cofifi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 67ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Zogbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ETOU Notoényou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 246748 déposée le 10-03-2004, Mme BABALIMA Banibé, profession de sage femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 64ca, situé à Lomé-Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjekopé et borné au nord par la collectivité KOUTO Edva, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOUTO Edva.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24675 déposée le 11-03-2004, M. DADZIE AGUE Messan Kodjo, profession de religieux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain urbain, affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 35ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 1 et à l'ouest par le lot n° 2

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24678 déposée le 11-03-2004, M. EKLOU Komi Mawusi, profession d'employé à KLM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 65ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adoglovi Kopé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par la propriété ADZOH Assou Zokplonou, à l'est par la route nationale n° 1 Lomé-Atakpamé et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24680 déposée le 11-03-2004, M. EKLOU Komi Mawusi, profession d'employé à KLM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30a 60ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kétitè et

borné au nord par a collectivité AKPAKA, au sud par une rue de 18m, à l'est par la route nationale n°1 Lomé-Atakpamé et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24684 déposée le 17-03-2004, M. TOSSOU KOSSIGAN Martin, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 50 m, à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par la collectivité TOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24685 déposée le 19-03-2004, M. EDEY Viagbo, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord par le lot n° 299, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 308 et à l'ouest par le lot n° 306.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24686 déposée le 18-03-2004, M. BATCHASSI Abalo Tombi, profession de directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 59ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au nord et à l'est et à l'ouest par la propriété AYIKPE et au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24687 déposée le 18-03-2004, M. MOUSTAPHA Taïrou, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbobadakopé et borné au nord par la propriété ARMATTOE-GLIKPO Robert, au sud par une rue existante de 14 m, à l'est par la propriété ARMATTOE-GLIKPO Robert et à l'ouest par la propriété ARMATTOE-GLIKPO Robert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24688 déposée le 18-03-2004, Mme AWITY Adjo Rebécca, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 65ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 242, au sud par le lot n° 246, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 243.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24689 déposée le 18-03-2004, M. OGOU Ikoutoule, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 00 ca, situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord par la collectivité HOLO Aola, au sud par une rue de 20 m et à l'est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24690 déposée le 19-03-2004, Mme AGBEHONOU Afi Agnès Titine, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom

de Apényigbui et borné au nord par les lots N° 700 et 701, à l'est par le lot N° 709 et à l'ouest par les lots N° 705 et 706.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24691 déposée le 19-03-2004, Mme AGBA-GNANDI Amoyé, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi Démakpoè et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot N° 701, à l'est par le lot N° 703 et à l'ouest par le lot N° 699.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24693 déposée le 19-03-2004, Mme YEKPLE Afiwagan, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot N° 733, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot N° 741.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24695 déposée le 19-03-2004, Mme AGBA-GBANDI Amoyé, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi Démakpoè et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot N° 698, à l'est par le lot N° 700 et à l'ouest par les lots N° 695 et 696.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24696 déposée le 19-03-2004, Mlle GNAKOU Edjambo Matanayou, profession de juriste, demeu-

rant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kadamkara et borné au nord par Assoumatine Agniténan, au sud par la route nationale N° 14, à l'est par la propriété Kadambara et à l'ouest par GNAKOU Edjambo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24697 déposée le 19-03-2004, Mlle GNAKOU Edjambo Matanayou, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude de Me TAGBA GNAKOU, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné à l'ouest par une rue non dénommée, à l'est par le lot N° 268, au nord par le lot N° 270, et au sud par le lot N° 266.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24698 déposée le 22-03-2004, M. LAWSON Tévi Djiwonou, profession d'ingénieur conseil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03 ha 86 a 27 ca, situé à Tsévié Davié-Tékpo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Léghanou Agbedevi-Kopé et borné à l'ouest par la route Davié Assomé, à l'est par Adjodi Kouma et Topou Loh, au nord par Halou Akpabla et au sud par Halou Akpabla et la collectivité Dzobokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24699 déposée le 22-03-2004, Mlle GNAKOU Edjambo Matanayou, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude de Me TAGBA GNAKOU, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Sokodé, préfecture de

Tchaoudjo, connu sous le nom de Kadambara et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route nationale N° 14, à l'ouest par la propriété Kadambara et à l'est par la propriété Kadambara.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24700 déposée le 22-03-2004, Mlle GNAKOU Edjambo Matanayou, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude de Me TAGBA- GNAKOU, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 84 ca, situé à Kara Kpélouwai, préfecture de la Kozah, et borné à l'ouest par la propriété BINTHO Essohanam A., au sud par la propriété BINTHO Essohanam A., au nord par la route Kara Atchangbadé et à l'est par la propriété BINTHO Essohanam A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24701 déposée le 22-03-2004, Mlle GNAKOU Edjambo Matanayou, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude de Me TAGBA- GNAKOU, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 30 m, au sud par le lot 1031, à l'ouest par le lot 1038 et à l'est par le lot 1040.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24703 déposée le 23-03-2004, M. KPATCHIL Yanola, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 91 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par une voie expresse, à l'est par le lot N° 15B et à l'ouest par le lot N° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24705 déposée le 24-03-2004, M. DAVON Koffi Fiavi, profession de contrôleur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bolou-Modzi et borné au nord par le n° 14, au sud par le lot n° 16, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGNAH Yawo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24706 déposée le 24-03-2004, M. AYASSOR Tehambakou, profession de ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 371 ha 79 a 39 ca, situé à Kpendjeria-Kassikide, préfecture de Sotouboua, et borné au nord par la rivière Sassa au sud, à l'est et à l'ouest par la piste routière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24707 déposée le 24-03-2004, M. SOLLY Klutsè Messan, profession de Entrepreneur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 38 a 41 ca, situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tekpo et borné au nord par Amah Zandji, au sud par TETE Atsou, à l'est par KOSSIVI Adrou et à l'ouest par la collectivité AFOKPA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24708 déposée le 24-03-2004, M. SOLLY Klutsè Messan, profession d'entrepreneur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 81 a 00 ca, situé à Tsévié Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lowe Titegome et borné au nord par Amewougah Tsigui, au sud par Gbeklou Assou et Kodjo HONSOU, à l'est par Sika Apétovi et à l'ouest par Tipam Ayayi Richard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24709 déposée le 24-03-2004, SOLLY Klutsè Messan, profession d'entrepreneur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 17 a 21 ca, situé à Vogan Bamé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Klèti et borné au nord par Bokovi-Atikpe Tegue, au sud par Djimessa, à l'est par Mensah-Djrakou Mèkayélé et à l'ouest par la collectivité Toglo Lanyibo et Amegnignon Tomato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24710 déposée le 25-03-2004, M. AKOGBA Kodjo, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca, situé à Lomé- Bè Apéyémé, préfecture du Golfe et borné au nord par Afanouké, au sud par Akoubia Anani, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par Kokou B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24711 déposée le 25-03-2004, M. KOKOROKO Komlan Djifa Lolonyo, profession de charcutier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 16 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tomety.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24712 déposée le 25-03-2004, M. NAYO Koffi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots 599 et 600, au sud par le lot 602 et à l'ouest par le lot n° 603A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24713 déposée le 25-03-2004, Mme TCHONDA Tchangai K. Koudjoukalo, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot 93, au sud par le lot 92, à l'est par la voie rapide de 50 m et à l'ouest par le lot 927.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24714 déposée le 25-03-2004, M. TCHONDA S. Essoham, profession de technicien au port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 03 a 63 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lokouvé et borné au nord par la collectivité Lokou, au sud par les collectivités Avokpo et Aglawoun, à l'est par la collectivité Egbo, et à l'ouest par la collectivité Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24715 déposée le 26-03-2004, M. AYEISSOU Adadé, profession d'inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 1054, à l'est par une rue de 16 m, et à l'ouest par le lot 1056.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle HOUNKPATI

Adjoa épouse ETEKPOR et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24716 déposée le 29-03-2004, M. AKAKPO Edoh Dodzi, profession d'imprimeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 98 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dablah Koubévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24718 déposée le 30-03-2004, Mme BARBEN Berthe, profession de retraitée de la météorologie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 09 ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Agbodra, au sud par la collectivité Kossi Guedzé et à l'est par la collectivité Alakpoto.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24719 déposée le 31-03-2004, M. BIAM Kouami, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 14 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzé et borné au nord par le lot 8, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 12, et à l'ouest par le lot 9A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24720 déposée le 1^{er}-04-2004, M. KPABRE-SYLLI BATIENNE Arouna, profession de chef du protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale

de 13 a 04 ca , situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot 805, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par une rue non dénommée de 50 m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24721 déposée le 1^{er}-04-2004, M. KPABRE-SYLLI BATIENNE Arouna, profession de chef du protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca , situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot 792, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot 798, et à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOUGNA-KOSSI Michel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24722 déposée le 1^{er}-04-2004, M. KPABRE-SYLLI BATIENNE Arouna, profession de chef du protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 35 ca , situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par la propriété Laré Komboli, à l'est par la route nationale N° 1 et à l'ouest par l'emprise d'un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24723 déposée le 1^{er}-04-2004, M. KPABRE-SYLLI BATIENNE Arouna, profession de chef du protocole, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 31 ca , situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par l'ancienne route nationale de 20 m, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par CONGAT ICB.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24726 déposée le 01-04 -2004, M. WILSON Séwa, profession d'employé à Saga-Togo, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01 ha 05 a 50 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Demanya et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété SOKEMAWU Jean, et à l'ouest par la propriété LASSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24553 déposée le 09-02-2004, M. AFANVI Messan André, profession d'attaché de direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca , situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot 802, à l'est par le lot 801, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24609 déposée le 1^{er}-02-2004, Mme DOMLAN-AYITE Tchotcho, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca , situé à Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs, et borné au nord , à l'est et à l'ouest par la collectivité ALLAGLO et au sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DOMLAN-AYITE Amah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24610 déposée le 1^{er}-02-2004, Mme DOMLAN-AYITE Tchotcho, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adjidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, et à l'est par la collectivité ALLAGLO et au sud par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DOMLAN-Raoul Xavier et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24609 déposée le 1^{er}-02-2004, Mme DOMLAN-AYITE Tchotcho, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité ALLAGLO et au sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DOMLAN-AYITE Amah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsè Kodjo NYAKU*

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 1394/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19-11-2003

Dénomination : «SŒURS APOSTOLIQUES DE SAINT JEAN AUTOGO» (S.A.J.E-TOGO)

Siège : LOME-TOGO

But : La SAJE-TOGO a pour but la formation humaine et spirituelle de toute personne sans distinction de race, de culte ou de sexe avec cependant une attention particulière donnée aux enfants, aux femmes, aux jeunes filles et aux personnes particulièrement démunies.

Lomé, le 19 novembre 2003
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso KOKO

N° 1396/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19-11-2003

Dénomination : «SANTE VIE ET BIEN ETRE» (SAVIBIET)

Siège : LOME-TOGO

But : L'Association a pour but de créer un meilleur cadre social

pour les malades de SIDA, les personnes vivant avec le VIH et de leur assurer une condition de vie adéquate.

Lomé, le 19 novembre 2003
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso KOKO

N° 0862/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 août 2003

Dénomination : Appui à la Gestion Intégrée et Rationnelle des Ressources Naturelles pour un Développement Humain Durable (AGIRNA)

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'Association a pour but d'accompagner les communautés de base dans un processus de développement endogène dans le cadre d'une gestion intégrée et rationnelle des ressources naturelles.

Lomé, le 8 août 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 19.690, inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume XCIX, F° 148, appartenant à El Hadj DAN-MEROGO Salé, Commerçant, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20.824, inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume 105, F° 87, appartenant à El Hadj DAN-MEROGO Salé, Commerçant, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 12.541 RT, volume LXIII, F° 197, appartenant à Monsieur BARNABO Nangbog, employé de Banque UTB ayant demeuré à Lomé Tokoin.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 5.846 inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume XXX, F° 115, appartenant à Madame Josépha AKUESSON, revendeuse, demeurant à Lomé.

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11.226 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LVII, F° 82, appartenant à Monsieur Diego ANTHONY, Architecte Urbaniste et Madame Diva EPHOEVIGA, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 14610 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LXXIV, F° 60, appartenant à Monsieur Komlan Dankwa TAMEKLOE, Administrateur civil à la retraite à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20556 de la République togolaise, Vol 104, F° 30, appartenant à Madame ADJEVI-NEGLOKPE Léontine Tchotcho, épouse GBONE, propriétaire, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15000 RT, Vol LXXVI, Fo 50, appartenant à Monsieur AKOE Kokouvi, propriétaire demeurant à Lomé s/c Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, notaire à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public conformément à l'article 99 du décret du 24 juillet 1906, de la perte de la copie du titre foncier n° 2.805 du territoire togolais, Vol XV, F° 81 appartenant aux héritiers de feu Awadji SEGBAYA.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 4971 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume XXVI, Folio 46, appartenant à Monsieur FRANKLIN Albert, propriétaire, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 18029 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LXXXI, F° 78, appartenant à M. AGBAVON Komlan Mensah, menuisier charpentier demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier de la République togolaise n° 4406, Volume XXIII, F° 84, appartenant à M. LOGLO Yawo, cultivateur à Tsévié S/C M. LOGLO Lolonyo Kodjo, demeurant à Tsévié.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 222, Volume II, F° 21, du Territoire togolais appartenant à M. LOKOH Antoine.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 10.142, inséré au Livre Foncier de la République togolaise, volume LII, F° 1 appartenant à l'Etat français S/C M^e Lysiane Adzowo AMORIN, notaire à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 22477 RT, Volume 113, F° 138, de la République togolaise appartenant à Mme SANVEE Kwamba Pévi.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18182 R.T., volume XCII, F° 33 appartenant à M. TAFFA Inoussa gendarme à la retraite demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20721 R.T., volume 104, F° 185 appartenant à M. GAKE Komivi, comptable à la direction générale TEXACO demeurant et domicilié à Lomé.

(Pour première insertion)

